

2019 / 2020 :

La campagne de bourses nationales de lycée pour l'année scolaire 2019-2020 est ouverte depuis le 28 mars 2019 et jusqu'au 4 juillet 2019 (date limite de dépôt).

Qui est concerné par cette campagne ?

- les élèves non boursiers scolarisés en classe de 3ème prépa pro et ARTP
- les élèves non boursiers scolarisés en lycée (sauf les élèves de terminales qui passent par la phase complémentaire en cas d'échec au bac)

Quelle que soit leur orientation (et leur futur établissement d'accueil) :

Pour les élèves non boursiers :

Connectez-vous grâce à vos codes d'accès à téléservices et à la notice d'information jointe.

N'oubliez pas de vous munir de votre dernier avis d'imposition.

Rappel pour les élèves qui étaient déjà boursiers l'an passé : votre demande est reconduite automatiquement. Votre dossier en ligne est consultable grâce à vos codes de l'année passée. Le service académique des bourses se réserve le droit de vous contacter pour compléter d'éventuelles informations (vérification de ressources), mais vous n'avez pas de démarches particulières à effectuer.

Besoin d'aide ? N'hésitez pas à contacter nos services en cas de difficultés au
02.38.95.06.15

Secrétariat de direction : Claudine VIVES / Secrétariat de gestion : Nathalie KRUMHORN

Assistante sociale : Jeannette JULISSON

- simulateur de bourse : <https://bourses-calculateur.education.gouv.fr/Lycee.php>

- site du ministère : <https://www.education.gouv.fr/cid151/aides-financieres-au-lycee.html>